Départ

M. D. Laffont, licencié en droit, Commissaire de police Municipale à Privas est nommé à Reims et effecté à la police mobile.

Il n'était à Privas, qui fut son premier poste, que depuis un an, et il avait su à la fois s'y créer de solides amitiés et faire un judicieux et utile emploi de l'autorité attachée à ses délicates fonctions, notamment pendant le séjour des réfugiés espagnols dans la banlieue de notre ville.

Nos vœux les meilleurs l'accompagneront dans sa nouvelle résidence et au cours de sa carrière que nous souhaitons brillante et heureuse.

Au Bureau de Recrutement

Il va être procédé prochainement au Bureau de Recrutement à l'embauchage d'employés auxiliaires (masculins).

Les candidats devront envoyer leur demande avant le 20 février 1938 et se présenter le 21 février à 8 heures au Bureau de Recrutement pour y subir l'examen prévu pour l'emploi de secrétaire copiste.

Les candidats de moins de 21 ans ne seront pas admis à cet examen.

Service des Eaux

Concessions : Nous croyons utile de donner ci-après les nouveaux tarifs des concessions d'eau applicables depuis le premier janvier 1938 :

Concession de 2 hectolitres journaliers : 84 francs par an.

Concession réduite de 150 litres : 63 francs.

Concession de 200 litres famille nombreuses : 63 francs.

Hectolitre supplémentaire : 42 francs.

1/2 concession (un hectolitre) robinet commun : 36 francs.

Concession industrielle au-dessus des premiers hectolitres: 21 francs l'hectolitre.

Concession en dehors du territoire de la commune : 140 frs l'hectolitre supplémentaire : 70 francs.

Excédents : 2 francs le mètre cube, hors de la commune : 2 fr. 50.

Emission industrielle : 0 fr. 70 le mètre cube.

Avis officiels

Les réfugiés espagnols, précédemment hébergés dans les centres de Privas, La Mayre, Ver*dus, Chomérac, etc...,* sont invités à se présenter d'urgence au commissariat de police de Privas pour vérification de leur situation.

Association Nationale du Soutien de l'Enfance

Le Comité de Privas du Soutien de l'Enfance avait organisé dimanche une matinée au profit de l'œuvre.

Voici les numéros gagnants de la tombola :

1 6 8 24 36 52 53 77 97 107 118 123 152 205 207 213 239 281 305 324 326 399 403 421 446 455 480 492 506 516 528 560 580 598 614 652 694 700 701 723 737 766 782 769 816 827 839 886 899 900 904 905 909 913 953 967 971 977 28

Réclamer les lots à la Librairie Adelbert, Place de l'Hôtel-de-Ville.

VEYRAS

Carnet de deuil

Dimanche à 14 heures ont eu lieu les funérailles religieuses de *Mme Charles Reynier, née Vin*cent, du quartier de l'Aleyssone, décédée à l'âge de 75 ans.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons reconnu, beaucoup de personnes venues de Privas, car pendant de très lon*gues années M. et Mme Reynier* exploitèrent dans cette ville, une boucherie bien achalandée.

En nous inclinant devant ce deuil, nous prions M. Charles Reynier, les familles Vincent, Fraisse et Reynier d'agréer nos *plus respectueuses condoléances.*

A VENDRE

VOITURE CITROEN C 6 familiale, bon état mécanique et gé*néral, convient pour tourisme et* transports. — Prix avantageux.

S'adresser au Bureau du Journal.

LE TEIL

Doriot à parlé

Tout a été dit par la Presse régionale sur la présence de Jacques Doriol au Teil dimanche dernier.

Evidemment cette mémorable journée n'a pas ressemblé à un *congrès de joueurs de boules !* Mais la question posée était la suivante : « Jacques Doriot parlerait-il au Teil alors que les communistes avaient fait le serment qu'il ne ferait aucune conférence même dans les environs. » Or, Jacques Doriot est venu au Teil, et il a parlé 35 minutes au milieu de la Rue de la République. Son discours a été même diffusé par hauts-parleurs sur toute la ville et il a établi une véritable mise en accusation de l'agitateur Doucet.

Voilà le fait. Dans son discours il placé la question sur son vrai terrain : « Pourquoi les *communistes ne veulent-ils* pas que la classe ouvrière vienne m'écouter ? Parce qu'ils ont peur que les ouvriers comprennent ce que j'ai à dire ! »

Si les communistes n'avaient pas eu peur, ils n'auraient pas *manœuvré toute la semaine pour* faire interdire cette réunion par le Préfet, ordre de Paris.

Doucet serait venu à la tribune et nous nous serions expliqués sur ce qui s'est réellement passé aux usines de Lafarge.

C'est la question que se pose la population sensée : « Pourquoi les communistes ont-ils peur de la parole de Doriot ? » Parce que Doriot est un renégat disent-ils ! Mais voyons, sérieusement, nous connaissons tous, *parmi les communistes*, des gens qui n'étaient pas communistes il a encore peu de temps. Ce sont donc des renégats aussi. Pour expliquer leur agression de dimanche, ils disent que la venue de Doriot est une provoca*tion. Mais voyons, toute une* séquelle de députés communistes sont venus ces temps derniers donner des réunions publiques (non interdites....) à la Maison du Peuple. C'étaient donc aussi des provocations ? Et la mani*festation publique le jour de* l'inauguration c'était donc aussi une provocation !

Et lorsque nous avons été attaqués à Privas lors de la conférence Philippe Henriot et où un de nos amis du Teil a été grièvement blessé, est-ce que c'était une provocation ? Allons, le mot de provocation est un mot hypocrite puisque tout le monde sait que les réunions du Parti Social Français, de la Fédération Républicaine et de tous les partis nationaux sont systématiquement troublées au Teil. Même le vieux parti radical ne pourrait pas lui-même organiser une conférence publique et contradictoire. Voilà la vérité ! Et il faut bien le dire, à toutes les bagarres, à toutes les agressions auxquelles j'ai assisté depuis 15 ans, depuis le Congrès des Cheminots catholiques au Teil, la conférence Henriot à Privas, des réunions à Annonay, à Viviers, etc., j'ai toujours vu devant moi au premier rang les mêmes figures haineuses, les mêmes foulards rouges, les mêmes agitateurs.....

Dimanche au Teil, j'ai pu noter des gestes odieux et des attitudes merveilleuses.

Merveilleux ces petits jeunes gens de 16 à 18 ans qui assistaient pour la première fois à une journée agitée mais qui le*vaient crânement la main en* chantant *la Marseillaise.*

Odieux ces dirigeants qui exciter leurs troupes après avoir fait semblant de les calmer.

Merveilleuses ces femmes du peuple qui ne craignaient pas de montrer leur sentiment face à une bande hurlante.

Odieux ce secrétaire de syndicat qui frappait rageusement à coups de pieds la vitrine d'un café.

Oui ! *il faut de temps en temps que la France voit ce qu'est le vrai visage du communisme.*

Oui, il est nécessaire sans *doute que nos populations* ardéchoises aperçoivent et touchent du doigt ce que les communistes peuvent faire d'un préfet et comment, se sachant couvert par Paris, ils traitent en pleine rue les représentants de l'autorité.

Oui, il faut *que* les braves gens se rendent compte de ce que deviendrait la vie si ceux-là devenaient les maîtres et vers quel abîme ou quel enfer nous allons si le Gouvernement continue à prendre pour règle de ne leur causer aucune *peine.*

Au Teil, nous avons été servis ! Le sieur Doucet avait obtenu du ministre, contrairement à l'avis de tous ceux qui avaient voix au chapitre en Ardèche, l'ordre que soit pris l'arrêté d'interdiction de la réunion Doriot.

Le Gouvernement a eu tort de donner un tel ordre. Mais à quelque chose malheur a été bon. Doriot a parlé quand même à la barbe des communistes et il a été démontré que la rue ne leur appartient plus au Teil. Et d'un:

Ils se sont comporté d'une manière odieuse et des yeux qui *étaient fermés se sont ouverts.* Et de deux.

Marquons donc la journée d'une pierre blanche. Mais hélas, la question essentielle au Teil reste toujours celle de la réouverture des usines de Lafarge. Le déploiement de violences et de haines révolutionnaires auxquelles se sont livrés les communistes dimanche n'est certes pas *fait pour en hâter la solution fa*vorable qu'attend cependant, et avec quelle anxiétude ! toute une population.

Marcel GLEIZE.

Etude de Mᵉ Joseph CHAIX, notaire à Privas.

Vente de Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Mᵉ Joseph Chaix, notaire à Privas, le trois février mil neuf cent trente huit, enregistré à Privas, le sept février suivant, folio 68, case 467.

M. Auguste DUMAS, *boulan*ger, demeurant à Privas, a vendu,

A M. Elie MERCIER, boulanger, demeurant actuellement à Privas, et auparavant à Saint-Pierreville.

*Le fonds de commerce de bou*langerie avec accessoirement épicerie, que M. DUMAS possédait et exploitait à Privas, Cours du Temple, dans une maison appartenant à Mme Marijon.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la seconde insertion, à Privas, en l'étude de Mᵉ Chaix, notaire, domicile élu.

Pour première insertion,
J. CHAIX.

Etude de Mᵉ Pierre-Marie CHAIX
licencié en droit,
avoué près le Tribunal civil
de Privas.
Successeur de Mᵉ FILLIAT et COSTE)

Un jugement de défaut a été rendu le douze janvier 1938 par le Tribunal Civil de Privas.

Au profit de dame Jeanne-Marguerite Vernet, sans profession, épouse de M. Henri-Georges-Franck Chanaleilles, avec lequel elle est domiciliée à Aubenas, quartier de Fontbonne, *mais autorisée à résider séparé*ment chez Mme Vve Vernet, n° 24, Faubourg Saint-Didier, contre ledit M. Chanaleille, son mari.

Ce jugement pourra être l'objet d'une opposition de la part *dudit M. Chanaleilles*, que pendant un délai de un mois à compter du jour de la présente publication si M. Chanaleilles réside dans la France continentale, au cas contraire, le délai d'un mois s'augmentera des délais *prévus* par l'article 73 du Code Civil.

Pour extrait :
Pierre-Marie CHAIX.





